

AR Prefecture

006-210600110-20211014-01-DE  
Reçu le 19/10/2021  
Publié le 19/10/2021



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 : DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 14 OCTOBRE 2021  
A 19 heures dans la salle André Compan  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN .

PROCURATIONS : Mme Carolle LEBRUN à Alexandra CANAL, Mme Sophie REID à Roger ROUX, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN.

ABSENT : M. Jean-Elie PUCCI (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 12)

QUORUM : 14  
PRESENTS : 23  
VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 7 octobre 2021

## AR Prefecture

006-210600110-20211014-01-DE  
Reçu le 19/10/2021  
Publié le 19/10/2021



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021

### I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2021-43 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SAS JDS INVEST, sise 885, avenue Dr Lefebvre à Villeneuve-Loubet (06270), d'une convention portant sur la gestion à distance de l'arrosage automatique des espaces verts. Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 3150,00 € H.T. La durée de la convention est de 1 an renouvelable deux fois par reconduction tacite.

2021-44 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société Française de Restauration et Services SAS (marque commerciale SODEXO Education) d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande portant sur la fourniture et la livraison de repas, en liaison froide, dans les restaurants scolaires, à la crèche municipale et au centre de loisirs sans hébergement. La durée du contrat est d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite à compter de sa notification.

2021-45 : Il a été décidé la passation et la signature du marché public alloti de services « Entretien des espaces verts (jardin Pasteur, Nœud Routier, Baie des Fourmis, jardin Verdun et autres) avec les entreprises ci-dessous :

- pour le lot n°1 « secteur est – espaces verts « jardins Pasteur, Nœud routier et terre-plein « A », l'offre retenue est celle de la société Botanica, sise 885, avenue du Docteur J. Lefebvre à Villeneuve-Loubet (06270), pour un montant de 33 497 € H.T pour l'offre de base et un montant de 12 400 € H.T pour l'option n°1 « Jardin Calmette » et un montant de 1 780 € H.T pour l'option n°2 « Jardin pétanque berlugane »,

- pour le lot n°2 « secteur ouest – espaces verts « jardin Baie des Fourmis, Verdun et rue de la 1ère DFL », l'offre retenue est celle de la société SERPE SASU, sise 130, allée du Mistral à Le Thor (84250), pour un montant de 27 940 € H.T pour l'offre de base et un montant de 2 200 € H.T pour l'option n°1 « Cannes de Provence port des Fourmis ».

La durée du contrat est d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite à compter de sa notification.

2021-46 : Il a été décidé la passation et la signature avec Madame et Monsieur PARIENTE, domiciliés au 349, avenue de Fabron à NICE (06200), d'un contrat de location des Salons de la Rotonde de Beaulieu pour une réception privée qui se déroulera le lundi 25 octobre 2021. Le montant total de la location et des prestations annexes est de 3 950 € TTC.

2021-47 : Il a été décidé la passation et la signature d'un contrat d'abonnement de places de football, saison 2021/2022, avec le club de l'OGC NICE, sis 19 boulevard Jean Luciano – CS 53020 – 06201 NICE CEDEX 3. La durée de ce contrat, portant sur 2 places par match à domicile, est de un an. Le montant forfaitaire annuel des prestations est de 2 249,75 € TTC.

**AR Prefecture**

006-210600110-20211014-01-DE  
Reçu le 19/10/2021  
Publié le 19/10/2021



2021-48 : Il a été décidé la passation et la signature avec la SARL Elysées Tours, sise 54, rue Dunkerque à 75009, d'un contrat de location des Salons de la Rotonde de Beaulieu pour une réception privée qui se déroulera le 21 août 2021. Le montant total de la location et des prestations annexes est de 8 515 € TTC.

2021-49 : Il a été décidé la passation et la signature avec Madame Farida AMANI et Monsieur Romain STEFANUTTI domiciliés au 2, Boulevard du Tenao à Monaco (98000) d'un contrat de location des Salons de la Rotonde de Beaulieu pour une réception privée qui se déroulera le 02 octobre 2021. Le montant total de la location et des prestations annexes est de 3 950 € TTC.

2021-50 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SOLEUS sise allée du Fontanil à Vaulx en Velin (69120), d'une convention portant sur le contrôle des jeux pour enfants et des équipements sportifs situés sur le territoire communal. Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 362,96 € H.T. La durée de la convention est de 1 an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

2021-51 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SFR, sise 16 rue du Général Alain de Boissieu à PARIS (75015), d'un accord-cadre avec émission de bons de commande portant sur la fourniture des lignes téléphoniques mobiles et l'acquisition de terminaux de type smartphone. La durée du contrat est de 24 mois, renouvelable une fois par reconduction tacite. Le contrat est conclu sans montant minimum et pour un montant maximum de 19 990 € H.T par période de 24 mois.

2021 – 52 : La commune a conclu le 10 juin 2020 un marché public alloti de travaux à procédure adaptée portant sur la rénovation du snack/buvette dénommé « Le Petit chose », sis 14, avenue Fernand Dunan à Beaulieu-sur-Mer.

Considérant qu'il convient de régulariser en fin de chantier, suite à des aléas et à des modifications mineures, les postes de certains lots, réalisés en plus ou moins-values. Considérant que ces dernières, qui ne bouleversent pas l'économie générale du marché, portent sur les lots suivants :

- lot n°1 « Terrassement, démolition, gros œuvre, maçonnerie, étanchéité, toiture, carrelage, plâtrerie, VRD »,
- lot n°2 « Menuiserie extérieures - Métallerie »,
- lot n°3 « Menuiserie Bois ».

Il a été décidé la passation et la signature d'un avenant n°3 pour le lot n°1 et d'un avenant n°1 pour les lots n°2 et n°3 au marché public alloti de travaux portant sur la rénovation du snack/buvette dénommée « Le Petit chose » du 10 juin 2020, avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 : SARL CARROS CONSTRUCTION sise Espace Carros – 1ère avenue Carros - 06510,
- lot n°2 : SARL LA MENUISERIE sise Tour Odéon 36, Av de l'annonciade 98000 Monaco,
- lot n°3 : SARL LA MENUISERIE sise Tour Odéon 36, Av de l'annonciade 98000 Monaco,



AR Prefecture

006-210600110-20211014-01-DE  
Reçu le 19/10/2021  
Publié le 19/10/2021



Pour le lot n°1, le montant de la moins-value représente la somme de 8 260,05 € H.T, soit une diminution de 4,75% du montant initial des prestations. Le montant total H.T des travaux passe de 173 767,35 € à 165 507,30 €.

Pour le lot n°2, le montant de la moins-value représente la somme de 4 715 € H.T, soit une diminution de 4,74% du montant initial des prestations. Le montant total H.T. des travaux passe de 99 410 € à 94 695 €.

Pour le lot n°3, le montant de la plus-value représente la somme de 945 € H.T, soit une augmentation de 5,06% du montant initial des prestations. Le montant total H.T. des travaux passe de 18 673 € à 19 618 €.

2021-53 : Il a été décidé la passation et la signature avec Monsieur Thomas DUPONT, sis 2, Allée Emile Lejeune à Cagnes-sur-Mer (06800), d'un contrat d'engagement portant sur la représentation d'un spectacle musical avec projection, le dimanche 10 octobre 2021, au Casino de Beaulieu. Monsieur Thomas DUPONT percevra une rémunération d'un montant de 900 € TTC. Le Guichet unique du spectacle occasionnel percevra la somme de 776,65 € TTC.

2021-54 : Il a été décidé la passation et la signature avec la SARL GANOVELLI FRERES, ayant son siège social au 8, avenue Maréchal Foch à Beaulieu-sur-Mer d'un avenant n°1 au marché public de travaux portant sur « Le réaménagement du jardin Trehern Thomas ». Le montant total de l'avenant n°1 est de 1440 € HT, soit une augmentation de 6.39% du montant initial des prestations. Le montant total H.T des travaux passe de 22 506 € à 23 946 € soit 28 735.20 € TTC.

2021 – 55 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SCHINDLER, sise 31 Allée des Architectes 06700 Saint Laurent du Var, d'un contrat de maintenance portant sur l'ascenseur et le monte PMR situés à la Rotonde de Beaulieu. Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 1 121 € H.T, soit 1 345,20 € TTC. La durée du contrat est de 1 an.

2021 – 56 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SISTEC, sise Immeuble Les Erables 102, rue du Lac 31670 LABEGE, d'un contrat de maintenance du logiciel Améthyste destiné au service cimetière. La durée du contrat est d'un an, renouvelable par reconduction tacite dans la limite de cinq ans, à compter du 1er janvier 2022. Le coût annuel des prestations est de 725 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Roger ROUX